

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 205

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À l'alinéa 54, après le mot :

« aquatiques »,

insérer les mots :

« et prévention des inondations, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.